

PLAN DE COURS

ANG1073-00	ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE I	2
Sigle du cours et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau (année)

DESCRIPTION OFFICIELLE

Contrôler la qualité des langues d'enseignement. Favoriser la réflexion critique par la lecture dirigée. Développer les habiletés d'analyse et de synthèse. Faire le lien entre les connaissances acquises dans le cadre des différents cours. Assurer un suivi de la formation.

L'activité de synthèse I sert à intégrer les divers aspects de la formation universitaire et professionnelle en lien avec les compétences définies par le MELS. Elle constitue une forme de suivi visant à permettre à l'enseignant en formation de faire le point sur ses acquis et ses difficultés en matière de langue et de faire la synthèse des connaissances acquises en cours de formation. Cette activité comporte un total de 3 lectures sur les classiques de langue anglaise et la littérature émergente anglaise ou espagnole selon la concentration de l'étudiant. L'étudiant sera évalué à l'oral et à l'écrit.

Préalable(s):

[ANG1030](#)

Advanced Writing

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES CIBLÉES

L'Activité de synthèse permet le développement des compétences professionnelles suivantes :

- Compétence 1 : Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d'objets de savoirs ou de culture dans l'exercice de ses fonctions.
- Compétence 2 : Communiquer clairement et correctement dans la langue d'enseignement, à l'oral et à l'écrit, dans les divers contextes liés à la profession enseignante.
- Compétence 11 : S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

INTENTIONS DU COURS

- Évaluer la qualité des langues d'enseignement ;
- Favoriser la réflexion critique par la lecture dirigée ;
- Développer les habiletés d'analyse et de synthèse ;
- Faire le lien entre les connaissances acquises dans le cadre des différents cours ;
- Assurer un suivi de la formation.



ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ACTIVITÉ

L'Activité de synthèse s'étale sur les quatre années du programme et donne lieu à deux cours. Le premier cours (ANG1073 – Activité de synthèse I) se situe à la 2^e année du programme et est assorti d'un crédit. Le deuxième cours, Activité de synthèse II (ANG1074) se situe à la 4^e année du programme et est assorti de deux crédits. Le premier cours est un préalable au deuxième.

Chacun des deux cours comporte une liste de lectures réparties par domaine et par concentration (concentration anglais ou concentration anglais-espagnol). Certaines lectures sont obligatoires aux deux concentrations et forment ainsi un tronc commun. Les répartitions par domaine et par concentration, ainsi que les lectures du tronc commun sont présentées dans les parties « Description des cours » et « Listes des volumes à lire ».

Les étudiants passeront une épreuve écrite ainsi qu'une ou deux épreuves orales à la fin de l'année. Suite aux résultats à ANG1073 – Activité de synthèse I, l'étudiant prendra, au cours de la 3^e année du programme, les mesures qui lui seront indiquées afin de redresser ses faiblesses en matière de langue et d'habiletés d'analyse et de synthèse.



CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉS

Pré-requis : ANG1030 – Advanced Writing

Bien que le cours ANG1030 Advanced Writing ne fasse pas partie intégrante de l'Activité de synthèse, il est néanmoins un pré-requis à ANG1073. L'étudiant inscrit au cours ANG1030 aura vu et pratiqué, dans ce cours, les techniques de rédaction propres au type de texte synthèse.

Contenu

Cette activité comporte un total de 3 lectures, selon la concentration de l'étudiant, réparties comme suit :

- lecture portant sur le tronc commun : **une œuvre classique** de la littérature internationale en langue anglaise (CLA).
- Lectures de spécialité : **deux** œuvres de la littérature émergente d'expression anglaise (LIT) (pour la concentration ANG) et **deux** œuvres de la littérature contemporaine d'expression espagnole (pour la concentration ANG-ESP).

Le tableau ci-après résume la répartition des lectures par concentration :

Concentrations →	Concentration anglais	Concentration anglais-espagnol
Domaines ↓		
Classiques de langue anglaise (CLA)	1	
Littérature émergente (LIT)	2	
Espagnol (ESP)		2
Total des lectures/ concentration	3	3

Une rencontre avec les professeurs responsables est prévue le **15 janvier** afin de répondre aux questions des étudiants et de préciser la nature de l'évaluation.

L'étudiant devra avoir lu au préalable la nouvelle « Charles » (<http://www.lordalford.com/9grade/ss/CHARLESbyShirleyJacksonSTORY.doc>). L'analyse de cette nouvelle se fera en groupe afin d'initier l'étudiant à la réflexion critique ainsi que pour élucider les critères selon lesquels il sera évalué lors des examens de fin de session. LA PRÉSENCE AU SÉMINAIRE EST OBLIGATOIRE.

Évaluation

Les étudiants seront évalués à l'oral et l'écrit.

L'épreuve orale consiste en deux entrevues de 10 minutes chacune pour les étudiants de la concentration anglais/espagnole, et une entrevue de 10 minutes pour les étudiants de la concentration anglais. Les étudiants de la concentration anglais répondront à une question portant sur le tronc commun (CLA) et une deuxième portant sur la filière littérature émergente (LIT). Les étudiants de la concentration anglais-espagnol répondront à une question portant sur le tronc commun (CLA) et à une deuxième question sur la filière espagnole (ESP).

L'objectif de l'entrevue est de mesurer la capacité de l'étudiant à s'exprimer oralement et de façon spontanée en langue anglaise ou en langue espagnole ou dans les deux langues, selon la concentration, et ce sur des sujets fondamentaux touchant aux connaissances disciplinaires et à la formation à l'enseignement. Par conséquent, l'étudiant devra être en mesure de répondre aux questions et d'émettre une opinion justifiée sans avoir recours à une longue période de réflexion, à des consultations ou à des notes exhaustives.

L'épreuve écrite, d'une durée de 3 heures, consistera en 2 rédactions (texte à développement de type synthèse). Les étudiants de la concentration anglais-anglais devront répondre à deux questions (une dans le sous-domaine CLA et l'autre dans le sous-domaine LIT). Les étudiants de la concentration anglais-espagnol devront répondre à deux questions (une dans le sous-domaine CLA et l'autre dans le sous-domaine ESP).

Chacune des deux rédactions doit comporter au moins 250 mots.

Lors de cette épreuve, les étudiants pourront consulter leurs livres, leurs notes ainsi que leurs livres de référence linguistiques (dictionnaires, grammaires, etc.). À la fin de l'épreuve, ils devront remettre uniquement leur copie d'examen. Les notes de travail, fiches de lectures ou brouillons ne seront pas évalués par les professeurs. Les étudiants devront donc s'assurer de produire leur texte final sur les feuilles prévues à cette fin et ce, dans la limite du temps alloué.

Suite aux épreuves écrites et orales, l'étudiant recevra une fiche diagnostique d'évaluation faisant état de ses forces et de ses faiblesses dans les langues de sa concentration. Le Directeur du programme conservera copie de cette fiche qui sera réutilisée lors du cours Activité de synthèse II en 4^e année, afin de contrôler la qualité de la langue et d'assurer un suivi. L'étudiant aura la responsabilité de consolider ses forces et d'éliminer ses faiblesses. À cette fin, il sera encouragé à utiliser à la 3^e année de son cheminement toutes les ressources disponibles à l'intérieur et à l'extérieur du Département.



BIBLIOGRAPHIE

Lectures pour les deux concentrations (tronc commun) :

Classiques de la littérature internationale (CLA)

L'étudiant doit choisir **UN** titre dans la liste proposée:

Achebe, Chinua. *Things Fall Apart*. New York, McDowell, Obolensky, 1959.

Calvino, Italo. *If on a Winter's Night a Traveler*. Publisher: New York : Harcourt Brace Jovanovich, 1981.

Kafka, Franz. *The Trial*. New York: Schocken Books, 1956.

Saramago, Jose. *The Gospel According to Jesus Christ*. New York : Harcourt Brace & Co., 1994.

Lectures pour la concentration ANG :

Littérature émergente d'expression anglaise (ANG)

L'étudiant doit choisir **DEUX** titres dans la liste proposée

Atwood, Margaret. *The Blind Assassin*. London: Bloomsbury. 2000.

Bissoondath, Neil. *The Unyielding Clamour of the Night*. Toronto: Cormorant Books, 2005.

Davies, Robertson. *Fifth Business*. Toronto, MacMillan, 1970.

Martel, Yann. *Beatrice and Virgil*. Edinburgh : Canongate. 2010.

McLennan, Hugh. *Two Solitudes*. Toronto: Collins. 1945.

Richler, Mordechai. *The Apprenticeship of Duddy Kravitz*. Boston: Little, Brown. 1959.

Lectures pour la concentration ESP :

Littérature contemporaine d'expression espagnole (ESP)

Mario Vargas Llosa, *Los jefes* [collection de nouvelles littéraires] : Sont à lire « Los jefes », « Los cachorros » et « Día domingo », Alianza et autres éditions.

Miguel Delibes, *El camino*, Destino.

PROFESSEURS	x	Maureen-Claude LaPerrière	DÉPARTEMENT :
CHARGÉ DE COURS		Ricardo Serrano	Langues modernes et traduction
SIGNATURE : Original signé par les professeurs			SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE Original signé par M. Ricardo Serrano

FICHE D'ÉVALUATION

ANG1073-00	ACTIVITÉ DE SYNTHÈSE I	2
Sigle du cours et numéro de groupe	Titre du cours	Niveau (année)

RÈGLEMENT SUR LE CHEMINEMENT DES ÉTUDIANTS DE PREMIER CYCLE (2011-CA557-12-R5927)

Chapitre 7 L'évaluation des apprentissages et la notation

7.4 Les règles relatives à l'évaluation des apprentissages

- 7.4.1 Dans un cours de trois (3) crédits ou plus, aucun des éléments (entrevue, examen, rapport, test ou autre) de l'évaluation des apprentissages ne peut compter pour plus de 50 % de la note finale de l'étudiant, à moins que le doyen ait autorisé au préalable un pourcentage différent pour un cours dont les objectifs et les modalités pédagogiques le justifient.
- 7.4.2 Sauf dans les cours à formule particulière ou dérogeant au calendrier universitaire (intensif, de moins de trois crédits, s'échelonnant sur plus d'un trimestre, stage, projet d'application, etc.), un élément d'évaluation comptant pour au moins 20 % de la note finale doit être administré et corrigé assez tôt au cours du trimestre pour que les résultats soient connus des étudiants avant la date limite d'abandon sans mention d'échec au dossier universitaire et sans remboursement.
- 7.4.3 Lorsque les modalités d'évaluation dans un cours comportent à la fois des éléments à caractère individuel et d'équipe, les éléments à caractère individuel doivent compter pour au moins 60 % de la note finale de l'étudiant, à moins que le doyen ait autorisé au préalable une pondération différente pour un cours dont les objectifs et les modalités pédagogiques le justifient.

(...)

- 7.4.6 de la qualité du français peut représenter jusqu'à 25 % de la note finale de l'étudiant dans tout cours de premier cycle, pourvu que les modalités en soient précisées dans la fiche d'évaluation.

RÈGLEMENT SUR LES DÉLITS RELATIFS AUX ÉTUDES (2011-CA557-11-R5926)

ARTICLE 2 Délits

- 2.1 Aux fins du présent règlement, l'expression « délit » désigne le fait de commettre, de même que toute tentative, participation ou incitation à commettre, les actes suivants :
 - 2.1.1 tout acte ou manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique ou à une admission.
 - 2.1.2 tout acte ou manœuvre commis à l'occasion d'une activité pédagogique portant atteinte à l'intégrité, à la dignité, à l'honneur ou à la réputation d'un membre de la communauté universitaire par quelque moyen de communication que ce soit.
 - 2.1.3 tout acte ou manœuvre commis à l'occasion d'une activité pédagogique contraire à des règles de conduite adoptées par une instance, un département, un comité de programme ou une autre unité de l'Université, ou à des règles en vigueur dans un organisme externe qui sont applicables à un étudiant notamment dans le cadre d'un cours de stage ou d'internat. ».

2.2 Sans restreindre la portée générale de l'article 2.1, les actes considérés comme des « délits », à l'article 2.2, sont :

- a) plagier, de quelque façon que ce soit, lors d'une activité d'évaluation;
- b) utiliser totalement ou en partie un texte ou une production d'autrui ou tout matériel obtenu par le biais de ressources informatiques, en le faisant passer pour sien, entre autres en omettant d'indiquer les références;
- c) présenter ou utiliser des méthodes ou résultats expérimentaux établis par d'autres personnes sans avoir au préalable obtenu l'autorisation écrite de ces personnes et sans en indiquer la référence;
- d) utiliser des documents ou du matériel non autorisé avant ou pendant une activité d'évaluation;
- e) obtenir frauduleusement les questions ou les solutions relatives à une activité d'évaluation;
- f) fournir ou obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour une activité d'évaluation;
- g) présenter un même texte ou une même production à des enseignants différents, simultanément ou successivement, sans avoir préalablement reçu l'approbation par écrit de l'enseignant recevant le texte ou la production;
- h) présenter un faux document ou faire une fausse déclaration, notamment aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité pédagogique ou en vue de l'admission à un programme de l'Université;
- i) présenter à un organisme externe un faux document (diplôme, relevé de note, lettre de références, etc.) en le faisant passer pour un document officiel émis par l'Université;
- j) participer à une substitution de personnes lors d'une activité d'évaluation;
- k) falsifier des données dans un travail, et notamment dans un rapport de stage, un rapport de recherche ou de laboratoire, un essai, un mémoire, un mémoire-crédation ou une thèse;
- l) utiliser à des fins illicites des ressources informatiques de l'Université ou d'un organisme externe en lien avec l'Université, notamment dans le cadre d'un cours de stage ou d'internat.

ARTICLE 3 Sanctions

3.1 Des sanctions ont été prévues à l'article 3 pour tout étudiant ou groupe d'étudiants qui commet, tente de commettre, participe ou incite à commettre un délit.

- a) la réprimande;
- b) l'annulation de l'activité d'évaluation; la note finale de l'étudiant est alors calculée sur la base des autres éléments d'évaluation prévus au plan de cours;
- c) la reprise de l'activité d'évaluation, accompagnée ou non d'une limite maximale quant à la note pouvant être attribuée;
- d) l'échec (E) à l'activité d'évaluation ou à l'activité pédagogique, en autant que cet échec n'entraîne pas l'exclusion du programme par le biais d'un règlement applicable à l'étudiant;
- e) l'échec (E) à l'activité d'évaluation ou à l'activité pédagogique, même si cet échec entraîne l'exclusion du programme par le biais d'un règlement applicable à l'étudiant;
- f) la suspension du programme et l'interdiction de s'inscrire à toute activité pédagogique obligatoire ou optionnelle de celui-ci (à l'exception des cours institutionnels d'enrichissement) pour une durée ne pouvant excéder douze (12) mois;
- g) l'exclusion définitive du programme et l'interdiction de s'inscrire à toute activité pédagogique obligatoire ou optionnelle de celui-ci (à l'exception des cours institutionnels d'enrichissement);
- h) l'exclusion temporaire ou définitive de l'Université;
- i) l'annulation d'une attestation d'études ou d'un diplôme.

3.2 Dans le choix d'une sanction, le directeur de département, le doyen et le comité de discipline doivent notamment tenir compte de la nature du délit et, s'il y a lieu, des antécédents de même nature de l'étudiant.

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION

ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION	PONDÉRATION (%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
	Un minimum de 60% de la note globale	Maximum de 40% de la note globale		
L'épreuve écrite , d'une durée de 3 heures, consistera en 2 rédactions (texte à développement de type synthèse). Les étudiants de la concentration anglais-anglais devront répondre à deux questions (une dans le sous-domaine CLA (25%) et l'autre dans le sous-domaine LIT (25%)). Les étudiants de la concentration anglais-espagnol devront répondre à deux questions (une dans le sous-domaine CLA (25%) et l'autre dans le sous-domaine ESP (25%)). Chacune des deux rédactions doit comporter au moins 200 mots.	50%	-	50%	16 AVRIL
L'épreuve orale consiste en deux entrevues de 10 minutes chacune. Les étudiants de la concentration anglais répondront à une question portant sur le tronc commun (CLA – 25%) et une deuxième portant sur la filière littérature émergente (LIT – 25%). Les étudiants de la concentration anglais-espagnol répondront à une question portant sur le tronc commun (CLA – 25%) et à une deuxième question sur la filière espagnole (ESP – 25%).	50 %	-	50%	23 et 30 AVRIL
Total des éléments de l'évaluation	100 %	0 %	100 %	

La grille d'évaluation de chacun des travaux sera communiquée à l'étudiant lors de la présentation de la consigne rattachée au travail.

Barème de correspondance :

A+	95 - 100	B+	84,5 – 87,9	C+	74 – 77,4	D+	63,5 – 66,9
A	91,5 – 94,9	B	81 – 84,4	C	70,5 – 73,9	D	60 – 63,4
A-	88 – 91,4	B-	77,5 – 80,9	C-	67 – 70,4	E	0 – 59,9

Examens de compensation

Les raisons recevables pour qu'un examen de compensation soit accordé ne peuvent être que des raisons majeures. Les raisons à considérer comme majeures sont limitativement les suivantes :

1. DÉCÈS dûment attesté d'un parent immédiat (conjoint, ascendants, descendants et collatéraux immédiats).

2. MALADIE au sens propre, ou accident corporel suffisamment grave, dûment attesté par un certificat médical (des faits tels que “ne pas être en forme aujourd’hui”, avoir mal dormi, être enrhumé, n’entrent pas dans cette catégorie).
3. HOSPITALISATION du conjoint ou d’un enfant pour maladie grave dûment attestée.
4. ACCOUCHEMENT.

D’autres raisons peuvent exceptionnellement être acceptées s’il s’agit de causes constituant vraiment des cas de force majeure (au sens de causes physiques ou matérielles inévitables) et si l’étudiant a dûment fourni la preuve de leur existence à la satisfaction du professeur et du directeur du Département. Dans ce dernier cas, le Département chargera 30\$ à l’étudiant pour la reprise de son examen.

Sont notamment exclues de la possibilité d’examens de compensation des causes telles qu’un départ en voyage à un moment incompatible avec l’examen, le mauvais temps, le travail résultant d’un emploi (bénévole ou rémunéré), et toute raison d’ordre financier.

Par ailleurs, tout étudiant qui manque un examen pour des raisons majeures est tenu d’en avertir directement le professeur, ou à défaut, le secrétariat du Département. Cette notification doit normalement parvenir **avant** l’examen ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent la tenue de l’examen.

En dehors des cas cités ci-dessus, toute absence est considérée comme injustifiée et la note **zéro** est attribuée à l’examen manqué.

Les examens de compensation auront lieu à date fixe, trois fois par année, soit le deuxième samedi suivant le début des sessions d’automne, d’hiver et d’été. L’étudiant absent à l’examen de compensation se verra attribuer un échec et n’aura aucune autre possibilité de reprise.

Travaux remis en retard

Seuls les cas de force majeure énumérés plus haut seront considérés pour les travaux remis après la date fixée par le professeur. En dehors de ces cas, tout retard est considéré comme injustifié et la note **zéro** ou une pénalité déterminée par le professeur est attribuée à l’étudiant.

PROFESSEURS	x	Maureen-Claude LaPerrière	DÉPARTEMENT :
CHARGÉ DE COURS		Ricardo Serrano	Langues modernes et traduction
SIGNATURE : Original signé par les professeurs			SIGNATURE DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE Original signé par M. Ricardo Serrano